

DÉPARTEMENT  
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT  
de CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

CONSEILLERS  
en exercice : 29

**EXTRAIT**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Givet

*Séance du vendredi 28 juin 2024*

Certifié publié électroniquement  
sur le site de la Commune

Convocation faite le  
**vendredi 21 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vendredi vingt-huit juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, et après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Robert ITUCCI, Maire.

Étaient présents : Monsieur Dominique HAMAIDE, Madame Jennifer PÉCHEUX, Monsieur Antoine PÉTROTTI, Madame Sylvie DIDIER, Monsieur Gérard DELATTE, Madame Frédérique CHABOT, Messieurs Claude GIGON, Claude WALLENDORFF, Mesdames Murielle KRANYEC, Roseline MADDI (arrivée à 18 h 40), Monsieur Messaoud ALOUI, Madame Adélaïde MICHELET (absente de 18 h 42 et 18 h 55), Monsieur Éric VISCARDY, Madame Isabelle BLIGNY, Monsieur Antoine DI CARLO, Madame Sabrina MOREL (arrivée à 18 h 31).

Absents excusés : Madame Angélique WAUTOT (pouvoir à Madame Frédérique CHABOT), Monsieur Alain PRESCLER (pouvoir à Monsieur Gérard DELATTE), Madame Sandrine LEMAIRE (pouvoir à Monsieur Messaoud ALOUI), Madame Roseline MADDI (jusqu'à 18 h 40), Monsieur Christophe GENGOUX (pouvoir à Madame Sylvie DIDIER), Mesdames Pauline COPPÉ (pouvoir à Madame Murielle KRANYEC), Adélaïde MICHELET (absente de 18 h 42 à 18 h 55), Monsieur Sabri IDRISOU, Mesdames Amélia MOUSSAOUI, Isabelle FABRE (pouvoir à Monsieur Antoine DI CARLO), Delphine SANTIN-PIRET (pouvoir à Madame Isabelle BLIGNY), Messieurs Éric SAUVÈTRE (pouvoir à Monsieur Éric VISCARDY), Raphaël SPYT (pouvoir à Madame Jennifer PECHEUX), Mesdames Sabrina MOREL (arrivée de 18 h 31), Carole AVRIL.

Le compte-rendu des séances des jeudis 2 mai et 16 mai sont lus et approuvés à l'unanimité.

Madame Jennifer PECHEUX est nommée secrétaire de séance.

~~~~~  
***2024/06/36 - Vote du Compte Administratif 2023 de la Ville.***

Le Conseil Municipal, après avis de la Commission des Finances, après en avoir délibéré, à la majorité [2 abstentions : Monsieur Antoine DI

CARLO (avec pouvoir de Madame Isabelle FABRE)], sous la présidence de Monsieur Dominique HAMAIDE, Premier Adjoint, Monsieur ITUCCI ayant quitté la séance :

1. **prend connaissance** de la synthèse des comptes 2023 :

| <u>Fonctionnement</u> | Prévu (en €)  | Réalisé (en €) |
|-----------------------|---------------|----------------|
| Dépenses              | 12 031 708,81 | 10 202 231,01  |
| Recettes              | 12 041 213,96 | 11 273 069,99  |
| Excédent (R-D)        |               | 1 070 838,98   |

| <u>Investissement</u> | Prévu (en €) | Réalisé (en €) |
|-----------------------|--------------|----------------|
| Dépenses              | 5 171 459,39 | 3 348 356,50   |
| Recettes              | 5 171 459,39 | 1 956 660,57   |
| Déficit               |              | 1 391 695,93   |

Ainsi la section de fonctionnement présente pour 2023 un excédent de 1 070 838,98 € avant prélèvement pour financement de la section d'investissement.

La section d'investissement présente un déficit d'un montant de 1 391 695,93 €.

Le déficit 2023, les deux sections confondues, s'élève à 320 856,95 €, sans prise en compte du solde positif des RAR de 530 060,47 €.

**I. Fonctionnement**

I.1 Dépenses de fonctionnement

Ces dépenses ont été maîtrisées et les autorisations budgétaires respectées. Vous en trouverez ci-dessous le détail par chapitres des opérations réelles :

| <u>Dépenses</u>                        | Prévu (en €) | Réalisé (en €) |
|----------------------------------------|--------------|----------------|
| Chap 011 (charges à caractère général) | 3 117 047,94 | 2 962 070,08   |
| Chap 012 (charges de personnel)        | 4 896 760,00 | 4 729 094,76   |
| Chap 014 (atténuation de produits)     | 752,00       | 752,00         |

|                                              |                     |                     |
|----------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Chap 65 (autres charges de gestion courante) | 1 210 700,00        | 1 156 891,81        |
| Chap 66 (charges financières)                | 486 764,74          | 420 883,44          |
| Chap 67 (charges exceptionnelles)            | 287 316,88          | 273 968,88          |
| <b>Totaux</b>                                | <b>9 999 341,56</b> | <b>9 543 660,97</b> |

## I.2 Recettes de fonctionnement

| <u>Recettes</u>                                          | Prévu (en €)         | Réalisé (en €)       |
|----------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Chap 013 (atténuation de charges)                        | 519 000,00           | 479 946,51           |
| Chap 70 (produits de service)                            | 353 750,00           | 368 540,03           |
| Chap 73 (Impôts et taxes)                                | 7 053 751,00         | 7 399 930,06         |
| Chap 74 (dotations)                                      | 2 125 041,00         | 1 618 330,91         |
| Chap 75 (autres produits)                                | 1 050 000,00         | 792 876,03           |
| Chap 76 (produits financiers)                            | 246 172,02           | 111 013,58           |
| Chap 77 (produits exceptionnels dont cession immobilier) | 55 500,00            | 64 432,93            |
| <b>Totaux</b>                                            | <b>11 403 214,02</b> | <b>10 835 070,05</b> |

## II. Section d'investissement

### II. 1. Dépenses d'investissement

| <u>Dépenses</u>                              | Prévu (en €)        | Réalisé (en €)      |
|----------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Chap 10 (dotations fonds divers et réservés) | 102 407,88          | 102 407,88          |
| Chap 16 (emprunt)                            | 1 627 949,20        | 993 402,04          |
| Chap 20 (immobilisations incorporelles)      | 97 760,00           | 64 783,20           |
| Chap 21 (immobilisations corporelles)        | 283 855,35          | 47 720,60           |
| Chap 23 (immobilisations en cours)           | 1 487 179,79        | 773 335,60          |
| Chap 27 (autres immobilisations financières) | 5 600,00            | 0,00                |
| <b>Totaux</b>                                | <b>3 604 752,22</b> | <b>1 981 649,32</b> |

### II. 2. Recettes d'investissement

| <u>Recettes</u>                               | Prévu (en €) | Réalisé (en €) |
|-----------------------------------------------|--------------|----------------|
| Chap 10 (dotations, fonds divers et réservés) | 1 286 212,33 | 1 276 297,60   |
| Chap 13 (subventions)                         | 1 224 156,47 | 19 134,00      |
| Chap 16 (emprunts, cautions)                  | 107 020,34   | 2 658,93       |

|                                              |                     |                     |
|----------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Chap 24 (produits de cessions)               | 516 703,00          | 0,00                |
| Chap 27 (autres immobilisations financières) | 5 000,00            | 0,00                |
| <b>Totaux</b>                                | <b>3 139 092,14</b> | <b>1 298 090,53</b> |

2. **approuve** le compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal,

3. **approuve** le Compte Administratif de la Ville conforme au compte de gestion du Trésorier Municipal, se résumant de la façon suivante :

- Section de fonctionnement

- Dépenses.....10 202 231,01 €
- Recettes.....11 273 069,99 €

soit un excédent de fonctionnement de 1 070 838,98 €.

- Section d'investissement

- Dépenses.....3 348 356,50 €
- Recettes.....1 956 660,57 €

soit un déficit d'investissement de 1 391 695,93 €.

***2024/06/37 - Affectation des résultats du Compte Administratif 2023 de la Ville.***

Le Maire expose que conformément à l'article 9 de la loi du 2 mars 1982, et à l'instruction comptable M14, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice n-1.

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le Compte Administratif du Budget Principal pour 2023, qui présente un excédent de fonctionnement de 1 070 838,98 €, un déficit d'investissement de 1 391 695,93 € ainsi qu'un solde positif de restes à réaliser de 530 060,47 €, après avis de la Commission des Finances, après en avoir délibéré, à la majorité [2 abstentions : Monsieur Antoine DI CARLO (avec pouvoir de Madame Isabelle FABRE)] :

- **décide d'affecter** au budget 2024 les résultats précédemment indiqués comme suit :
  - excédent de fonctionnement de 1 070 838,98 € :
    - ✓ affectation au financement de la section d'investissement, compte 1068 : 861 635,46 €,
    - ✓ report en section de fonctionnement, compte 002 : 209 203,52 €.

**2024/06/38 - Vote du Compte Administratif 2023 du budget annexe du lotissement Bon Secours.**

Le Conseil Municipal, après avis de la Commission des Finances, après en avoir délibéré, à la majorité [6 abstentions : Monsieur Éric VISCARDY (avec pouvoir de Monsieur Éric SAUVETRE), Madame Isabelle BLIGNY (avec pouvoir de Madame Delphine SANTIN-PIRET), Monsieur Antoine DI CARLO (avec pouvoir de Madame Isabelle FABRE)], sous la présidence de Monsieur Dominique HAMAIDE, Premier Adjoint, Monsieur ITUCCI ayant quitté la séance :

1. **prend connaissance** de la synthèse des comptes 2023 :

| <b>Fonctionnement</b> | <b>Prévu (en €)</b> | <b>Réalisé (en €)</b> |
|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| Dépenses              | 607 585,76          | 0,00                  |
| Recettes              | 720 558,09          | 73 972,33             |
| Excédent              |                     | 73 972,33             |

| <b>Investissement</b> | <b>Prévu (en €)</b> | <b>Réalisé (en €)</b> |
|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| Dépenses              | 1 345 585,76        | 0,00                  |
| Recettes              | 2 482 946,91        | 537 946,91            |
| Excédent (R-D)        |                     | 537 946,91            |

2. **approuve** le compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal,
3. **approuve** le Compte Administratif 2023 du budget annexe du lotissement Bon Secours, conforme au compte de gestion du Trésorier Municipal, se résumant de la façon suivante :

- **Section de fonctionnement**

- Dépenses.....0,00 €
- Recettes.....73 972,33 €

soit un excédent de fonctionnement de 73 972,33 €.

- **Section d'investissement**

- Dépenses.....0,00 €
- Recettes.....537 946,91 €

soit un excédent d'investissement de 537 946,91 €.

**2024/06/39 - Affectation des résultats du Compte Administratif 2023 du budget annexe du lotissement Bon Secours.**

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le Compte Administratif 2023 du budget annexe du lotissement Bon Secours, qui présente un excédent de fonctionnement de 73 972,33 € et un excédent d'investissement de 537 946,91 €, après avis de la Commission des Finances, après en avoir

délibéré, à la majorité [6 abstentions : Monsieur Éric VISCARDY (avec pouvoir de Monsieur Éric SAUVETRE), Madame Isabelle BLIGNY (avec pouvoir de Madame Delphine SANTIN-PIRET), Monsieur Antoine DI CARLO (avec pouvoir de Madame Isabelle FABRE)] :

- **décide d'affecter** au budget 2024 les résultats précédemment indiqués comme suit :
  - excédent de fonctionnement de 73 972,33 €
    - ✓ affectation au financement de la section d'investissement, compte 1068 : 0,00 €
    - ✓ report en section de fonctionnement, compte 002 : 73 972,33 €.

***2024/06/40 - Vote du Compte Administratif 2023 du budget annexe du Caravaning.***

Le Conseil Municipal, après avis de la Commission des Finances, après en avoir délibéré, à la majorité [6 abstentions : Monsieur Éric VISCARDY (avec pouvoir de Monsieur Éric SAUVETRE), Madame Isabelle BLIGNY (avec pouvoir de Madame Delphine SANTIN-PIRET), Monsieur Antoine DI CARLO (avec pouvoir de Madame Isabelle FABRE)], sous la présidence de Monsieur Dominique HAMAIDE, Premier Adjoint, Monsieur ITUCCI ayant quitté la séance :

1. **prend connaissance** de la synthèse des comptes 2023 :

| <u>Fonctionnement</u> | Prévu (en €) | Réalisé (en €) |
|-----------------------|--------------|----------------|
| Dépenses              | 77 800,00    | 41 091,65      |
| Recettes              | 79 510,60    | 50 479,95      |
| Excédent (R-D)        |              | 9 388,30       |

| <u>Investissement</u> | Prévu (en €) | Réalisé (en €) |
|-----------------------|--------------|----------------|
| Dépenses              | 0,00         | 0,00           |
| Recettes              | 26 910,97    | 24 910,97      |
| Excédent (R-D)        |              | 24 910,97      |

Ainsi la section de fonctionnement présente pour 2023 un excédent de 9 388,30 €.

La section d'investissement présente un excédent de 24 910,97 €.

Le résultat global 2023 des deux sections confondues présente un excédent de 34 299,27 €.

2. **approuve** le compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal,
3. **approuve** le Compte Administratif 2023 du budget annexe du Caravaning, **conforme au compte de gestion du Trésorier Municipal**, se résumant de la façon suivante :

- Section de fonctionnement

- Dépenses.....41 091,65 €
- Recettes.....50 479,95 €

soit un excédent de fonctionnement de 9 388,30 €.

- Section d'investissement

- Dépenses.....0,00 €
- Recettes.....24 910,97 €

soit un excédent d'investissement de 24 910,97 €.

***2024/06/41 - Affectation des résultats du Compte Administratif 2023 du budget annexe du Caravaning.***

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le Compte Administratif 2023 du budget annexe du Caravaning, qui présente un excédent de fonctionnement de 9 388,30 € et un excédent d'investissement de 24 910,97 €, après avis de la Commission des Finances, après en avoir délibéré, à la majorité [6 abstentions : Monsieur Éric VISCARDY (avec pouvoir de Monsieur Éric SAUVETRE), Madame Isabelle BLIGNY (avec pouvoir de Madame Delphine SANTIN-PIRET), Monsieur Antoine DI CARLO (avec pouvoir de Madame Isabelle FABRE)] :

- **décide d'affecter** au budget 2024 les résultats précédemment indiqués comme suit :
  - excédent de fonctionnement de 9 388,30 €
    - ✓ affectation au financement de la section d'investissement, compte 1068 : 0,00 €,
    - ✓ report en section de fonctionnement, compte 002 : 9 388,30 €

***2024/06/42 - Vote du Compte Administratif 2023 du budget annexe du Manège.***

Le Conseil Municipal, après avis de la Commission des Finances, après en avoir délibéré, à la majorité [6 abstentions : Monsieur Éric VISCARDY (avec pouvoir de Monsieur Éric SAUVETRE), Madame Isabelle BLIGNY (avec pouvoir de Madame Delphine SANTINPIRET), Monsieur Antoine DI CARLO (avec pouvoir de Madame Isabelle FABRE)], sous la présidence de Monsieur Dominique HAMAIDE, Premier Adjoint, Monsieur ITUCCI ayant quitté la séance :

**1. prend connaissance de la synthèse des comptes 2023 :**

| <u>Fonctionnement</u> | Prévu (en €) | Réalisé (en €) |
|-----------------------|--------------|----------------|
| <b>Dépenses</b>       | 413 770,00   | 362 726,53     |
| <b>Recettes</b>       | 414 248,36   | 370 805,74     |
| <b>Excédent (R-D)</b> |              | 8 079,21       |

| <u>Investissement</u> | Prévu (en €) | Réalisé (en €) |
|-----------------------|--------------|----------------|
| <b>Dépenses</b>       | 0,00         | 0,00           |
| <b>Recettes</b>       | 6 256,80     | 6 256,80       |
| <b>Excédent (R-D)</b> |              | 6 256,80       |

Ainsi la section de fonctionnement présente pour 2023 un excédent de 8 079,21 €.

La section d'investissement présente un excédent de 6 256,80 €.

Le résultat global 2023 des deux sections confondues présente un excédent de 14 336,01 €.

2. **approuve** le compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal,
3. **approuve** le Compte Administratif 2023 du budget annexe du Manège, conforme au compte de gestion du Trésorier Municipal, se résumant de la façon suivante :

- Section de fonctionnement

- Dépenses.....362 726,53 €
- Recettes.....370 805,74 €

soit un excédent de fonctionnement de 8 079,21 €.

- Section d'investissement

- Dépenses.....0,00 €
- Recettes.....6 256,80 €

soit un excédent d'investissement de 6 256,80 €.

***2024/06/43 - Affectation des résultats du Compte Administratif 2023 du budget annexe du Manège.***

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le Compte Administratif 2023 du budget annexe du Manège, qui présente un excédent de fonctionnement de 8 079,21 € et un excédent d'investissement de 6 256,80 €, après avis de la Commission des Finances, après en avoir délibéré, à la majorité [6 abstentions : Monsieur Éric VISCARDY (avec pouvoir de Monsieur Éric SAUVETRE), Madame Isabelle BLIGNY (avec pouvoir de Madame Delphine SANTIN-PIRET), Monsieur Antoine DI CARLO (avec pouvoir de Madame Isabelle FABRE)] :

- **décide d'affecter** au budget 2024 les résultats précédemment indiqués comme suit :
  - excédent de fonctionnement de 8 079,21 €
    - ✓ affectation au financement de la section d'investissement, compte 1068 : 0,00 €
    - ✓ report en section de fonctionnement, compte 002 : 8 079,21 €

***2024/06/44 - Vote de la subvention de fonctionnement 2024 :***

- *Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)*
- *Comité des Anciens*
- *Résidence les Trois Tours*
- *Collectif Action Jeunesse*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité [(2 abstentions : Monsieur Antoine DI CARLO (avec pouvoir de Madame Isabelle FABRE), (les membres du Conseil d'Administration ne participent ni au débat, ni au vote)] :

- **décide** de verser au CCAS une subvention de **202 000 €**,
- **décide** de verser au Budget annexe du CCAS Résidence des Trois Tours une subvention de **150 000 €**,
- **décide** de verser au Budget annexe du CCAS Comité des Anciens, une subvention de **15 000 €**,
- **décide** de verser au Budget annexe du CCAS Collectif Action Jeunesse, une subvention de **10 000 €**.

***2024/06/45 - Vote des subventions aux associations.***

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission des Finances, les Maires Adjoints et Conseillers Municipaux siégeant dans les Conseils d'Administration des différentes associations n'ayant pris part ni au débat, ni au vote, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'accorder aux associations suivantes les subventions de fonctionnement ci-dessous pour l'année 2024 :

## **1. Associations sportives**

### **1.1 Fonctionnant en année civile**

|                                   |       |
|-----------------------------------|-------|
| - Musculation givetoise .....     | 900 € |
| - La Coyenne .....                | 800 € |
| - La Rascasse .....               | 800 € |
| - Pétanque Club Givetois.....     | 800 € |
| - Givet Sport Cynotechnie.....    | 575 € |
| - Pêcheurs du plan d'eau .....    | 700 € |
| - Modèles Air Club.....           | 200 € |
| - La Boule de Bois Givetoise..... | 450 € |

### **1.2 Fonctionnant en année sportive**

|                                     |          |
|-------------------------------------|----------|
| - La Palanquée Givetoise.....       | 820 €    |
| - Sports Volontaires Givetois ..... | 700 €    |
| - Studio Gym Ardenne.....           | 500 €    |
| - Basket Club Givetois .....        | 7 300 €  |
| - Club de Tir Givetois .....        | 2 000 €  |
| - GRAC .....                        | 2 800 €  |
| - Judo Club Givetois .....          | 5 000 €  |
| - Tennis Club Givetois .....        | 2 050 €  |
| - Tennis de Table .....             | 1 130 €  |
| - Nord Ardennes .....               | 10 000 € |
| - UNSS Cité Scolaire Vauban .....   | 350 €    |
| - Aikido Club de Givet .....        | 350 €    |
| - La Givetoise .....                | 19 250 € |
| - Pelle Mosane Givetoise .....      | 3 500 €  |
| - GRA Marche .....                  | 300 €    |
| - Eau Vive .....                    | 1 600 €  |
| - USAG XV .....                     | 500 €    |
| - Les Tours Givetoises .....        | 600 €    |
| - Martial Arts Gym .....            | 500 €    |

## **2. Autres associations**

### **2.1 Culturelles et festives**

|                                    |          |
|------------------------------------|----------|
| - A.A.R.P.G. ....                  | 400 €    |
| - Dorofimo and Co.....             | 350 €    |
| - A.P.N.G.E .....                  | 400 €    |
| - Club Cartophile Givetois .....   | 400 €    |
| - Ardenne Wallonne .....           | 600 €    |
| - Harmonie Municipale .....        | 13 000 € |
| - Chœurs E.N. Méhul.....           | 575 €    |
| - A.O.A.G. ....                    | 600 €    |
| - Les Vi'moteux de la Pointe ..... | 300 €    |
| - 1000 & 1 Couleurs .....          | 600 €    |

- SEPL ..... 1 205 €
- La Folklorica ..... 300 €
- Planète Terroirs ..... 500 €
- Association Interculturelle Berbère ..... 700 €
- Cercle Franco-Italien ..... 500 €

### **2.2 Patriotiques**

- Médillés Militaires ..... 405 €
- Souvenir Français..... 405 €
- A.C.P.G./C.A.T.M ..... 505 €

### **2.3 Action sociale**

- Donneurs de Sang ..... 500 €
- Association Familiale ..... 100 €
- Retraités de Rhône Poulenc et Cellatex ..... 800 €
- Association du Bien-Être Animal ..... 500 €
- Sénégal Horizon ..... 300 €
- ASMUP ..... 400 €
- Club du 3<sup>ième</sup> âge ..... 810 €
- 2<sup>ème</sup> chance, nouvelle vie ..... 300 €

Mme Jennifer PECHEUX vote contre cette subvention.

### **2.4 Touristique**

- Syndicat d'Initiative Givetois ..... 400 €

### **2.5 Autres (hors enveloppe)**

- Music'Pointe Académie ..... 57 732 €
- COS du personnel communal ..... 32 000 €

### **2.6 Subventions exceptionnelles**

- Martial Art Gym ..... 300 €
- USAG XV ..... 300 €

### ***2024/06/46 - Centre SocioCultuel "l'Alliance" : approbation des comptes de l'exercice 2023.***

Le Maire expose que les comptes 2023 nous ont été transmis par la Présidente de l'Association. Le compte de résultat 2023 présente un excédent de 17 416,70 €.

En 2022, le résultat présentait un déficit de 50 182,16 €. Les comptes ont été approuvés par l'Assemblée Générale du 20 juin 2024. Le total des capitaux propres de l'Association est de 41 396,73 € au 31/12/2023.

Pour mémoire, la subvention de la ville s'est élevée à 195 585 €, hors charges supplétives (118 967,16 €), soit 32,06 % des recettes et 33,00 % des dépenses de l'association.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, après avis de la Commission des Finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité [Monsieur Dominique HAMAIDE, Madame Jennifer PÉCHEUX (avec pouvoir de Monsieur Raphaël SPYT), Messieurs Antoine PÉTROTTI, Claude GIGON, Madame Isabelle BLIGNY (avec pouvoir de Madame Delphine SANTIN-PIRET), membres du Conseil d'Administration de l'Alliance ne participent ni au débat, ni au vote] :

- **approuve** les comptes arrêtés du Centre SocioCultuel "l'Alliance" pour l'exercice 2023.

***2024/06/47 - Centre SocioCultuel "l'Alliance" : budget 2024.***

Le Maire expose que, la convention entre le Centre SocioCultuel "l'Alliance" et la Ville, dispose que le budget de l'association doit être transmis à la Ville, pour être approuvé par le Conseil Municipal. L'Association nous a remis le projet de budget prévisionnel pour 2024. Celui-ci a été approuvé par l'Assemblée Générale du 20 juin 2024.

Ce budget prend en compte une subvention de fonctionnement de la Ville d'un montant équivalent à 2023 soit 195 585 €. Cela correspond à la politique municipale de maintenir les subventions aux associations.

Le budget est équilibré à la somme de 680 940 € avec les charges supplétives estimées à 70 000 €, qui s'élevaient en 2023 à 118 967,16 €.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, après avis de la Commission des Finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité [Monsieur Dominique HAMAIDE, Madame Jennifer PÉCHEUX (avec pouvoir de Monsieur Raphaël SPYT), Messieurs Antoine PÉTROTTI, Claude GIGON, Madame Isabelle BLIGNY (avec pouvoir de Madame Delphine SANTIN-PIRET), membres du Conseil d'Administration de l'Alliance ne participent ni au débat, ni au vote] :

- **approuve** le budget 2024 du centre SocioCultuel l'Alliance pour l'exercice 2024.

***2024/06/48 - Centre SocioCultuel "l'Alliance" : subvention de fonctionnement 2024.***

Le Maire expose que le Centre SocioCultuel l'Alliance sollicite une subvention de fonctionnement 2024 d'un montant de 195 585 €.

Pour mémoire, un premier acompte d'un montant de 97 793 € a été attribué au Centre SocioCultuel "l'Alliance", au titre de 2024 par délibération n° 2023/12/75 du 28 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, après avis de la Commission des Finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité [Monsieur Dominique HAMAIDE, Madame Jennifer PÉCHEUX (avec pouvoir de Monsieur Raphaël SPYT), Messieurs Antoine PÉTROTTI, Claude GIGON, Madame Isabelle BLIGNY (avec pouvoir de Madame Delphine SANTIN-PIRET), membres du Conseil d'Administration de l'Alliance ne participent ni au débat, ni au vote], décide :

- **d'arrêter** la subvention 2024 de l'Alliance au montant de 195 585 €.

***2024/06/49 - Club de Tir Givetois : demande de subvention exceptionnelle.***

Le Maire expose que trois tireurs du Club de Tir Givetois se sont qualifiés pour les championnats de France des écoles de tir à Châlons-en-Champagne en catégorie "poussins carabine" les 11 et 12 mai 2024.

L'association a sollicité la Ville pour obtenir une subvention exceptionnelle à cette occasion.

Aussi, le Maire propose de participer à ce déplacement sur la base des remboursements suivants (barème officiel pour les déplacements des fonctionnaires), selon la puissance fiscale de véhicules :

- 0,41 € par kilomètre aller et retour
- 45 € par nuit / chambre

Il y a lieu de prendre en compte 320 km aller et retour soit 1 280 km pour 4 véhicules puisqu'il s'agit de mineurs accompagnés de leurs parents et des entraîneurs ainsi que 2 chambres d'hôtel durant une nuit pour les entraîneurs.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, après avis favorable de la Commission des Finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité (les élus siégeant au Conseil d'Administration ne prennent part ni au débat, ni au vote), décide :

- **de verser** une subvention exceptionnelle au Club de Tir d'un montant de 614,80 €.

***2024/06/50 - Signature de la convention de soutien "Communes et groupements communaux" pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5221-1 relatif à la coopération intercommunale,

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56,

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo,
- **autorise** le Maire à signer, par voie dématérialisée, la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025.

***2024/06/51 - Service des Sports et Associations : création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet.***

Le Maire expose qu'afin de permettre le recrutement d'un agent administratif au Service des Sports et Associations laissé vacant, il est nécessaire de créer un emploi permanent, à temps complet, ouvert au recrutement sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Cette création de poste permettra de recruter, le cas échéant, un Adjoint d'Animation sur le poste laissé vacant ou un Adjoint Administratif sur le poste créé.

La différence sera purement formelle, l'idée étant d'être en mesure de nous adapter aux éventuelles opportunités de recrutement qui s'ouvriraient à nous, le poste pouvant être pourvu par les deux cadres d'emploi.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, sur les différents grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **créer** un emploi permanent, à temps complet, sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- **dégager** les crédits correspondants.

***2024/06/52 - PLU de Givet : Suppression de l'emplacement réservé n° 5.***

Le Maire expose que lors de la dernière révision du P.L.U de Givet, approuvée par délibération n°2006/09/109 du 06/09/2006, un emplacement réservé numéroté 5 avait été créé à côté du cimetière St Hilaire, pour en permettre l'extension.

Malgré l'achat de terrains voisins de ce cimetière par la Ville lors d'opportunités de transactions, des études de sol ont montré que cette extension serait impossible.

Il s'avère, donc inutile de conserver cet emplacement réservé, d'autant qu'un propriétaire concerné par cet emplacement a demandé à la Ville si elle en avait encore besoin.

De ce fait, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide de supprimer** l'emplacement réservé n° 5 du PLU de Givet.